



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 7 mars 2022

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	M. Philippe Othenin-Girard	Adjoint
	M. Stéphane Hostettler	Adjoint
Bureau du Conseil :	Mme Catalina Kauz	Présidente
	Mme Laura Mathil	Vice-présidente
	M. Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Anna Dumonthay, Sabine Chenevard, Susanne Roux-Stubler	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Yves Bobillier, Olivier Gros, Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller	
Excusé-e-s/absent-e-s :	Mme Audrey Pion,	
	MM. Thomas Queille, Olivier Sommer	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjointes
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commission urbanisme du 21.2.2022
 - 4.2 Commission agriculture du 28.2.2022
 - 4.3 Commission sociale (aucune)
 - 4.4 Commission administration (aucune)
 - 4.5 Commission PDCOM2023 (aucune)
5. Représentation du Conseil municipal au conseil de la Fondation Clair-Vivre
6. Projet de délibération, de motions et de résolutions
7. Décisions de l'ACG
8. Proposition du Maire et des Adjointes
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers

La Présidente ouvre la séance à 20h00 en proposant une minute de silence en hommage aux victimes de la guerre en Ukraine et en soutien aux personnes qui en souffrent.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente rappelle que les élus ont reçu ce jour le même document de l'actualité de l'ACG que précédemment reçu en février.

3. Communications générales du Maire et des Adjoints

Mme le Maire annonce que la délibération du 13.12.2021 (indemnités allouées en 2022 aux Maire et Adjoints) soumise à préavis n'a pas suscité aucune remarque. Cette délibération est donc devenue exécutoire.

Il en est de même pour la délibération du 13.12.2021 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement 2022, le taux de centime additionnel et l'autorisation accordée au Maire d'emprunter.

Le montant minimum de la taxe professionnelle communale 2022 fixée à Fr. 30.- est approuvé (délibération du 13.12.2021).

La délibération du 13.12.2021 concernant un crédit de Fr. 88'000.- destiné au versement, en 2022, de la contribution au FIDU est approuvée.

Les crédits budgétaires supplémentaires 2021 de Fr. 470'711,64 (amortissements complémentaires) sont approuvés (délibération du 13.12.2021).

L'Exécutif et le Conseil municipal ont reçu les remerciements du cantonnier, Monsieur Frédéric Piagentini, qui est très content de la nouvelle balayeuse et honoré de la confiance témoignée.

Une rencontre entre les agriculteurs et les gardes ruraux de Seymaz Région a été fixée au mardi 29.3.2022 à la salle des fêtes. L'équipe sera présentée aux agriculteurs, avant la reprise de la haute saison tant pour l'agriculture que pour les sorties en campagne.

Mme le Maire présente la photo de la mise à ciel ouvert complète du Chambotton. Le petit pont et le tuyau qui bordait la parcelle ont été enlevés, et ce avec l'autorisation des services de l'État.

Un communiqué de presse de l'ACG exprime le vote des communes genevoises sur l'abolition de la taxe professionnelle communale (les communes refusent à l'unanimité la suppression de cette taxe).

En l'absence de **M. Stéphane Hostettler**, **Mme le Maire** annonce la fréquentation du Bibliobus. Celle-ci, qui avait baissé en 2020, est bien remontée en 2021 : 326 prêts adultes

(187 en 2020), 200 prêts jeunesse (146 en 2020) ; la fréquentation est remontée à 99 (72 en 2020). Si les gens viennent un peu moins, ils empruntent plus d'ouvrages, conclut **Mme le Maire** qui est persuadée qu'il s'agit d'un très bon service pour les habitants.

M. Philippe Othenin-Girard annonce différentes autorisations de construire.

DD 111447/2 : Mme S. Belaiche – route du Petit-Lullier 11 – construction d'une villa et d'une annexe, abattage d'arbres, sondes géothermiques (*autorisation accordée*).

M 317567/1 : M. P. Wegmuller – route de Lullier 14 – démolition d'un couvert agricole (*préavis favorable*).

DD 317565/1 : M. P. Wegmuller – route de Lullier 14 – construction de 3 hangars agricoles, abattage d'arbres, production de chaleur (*préavis favorable*).

APA 318153/1 : M. Mévaux – route du Château-L'Evêque 19 – installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture (*préavis favorable*).

M 318160/1 : Fondation Micheli du Crest – route du Château-du-Crest 40 – démolition d'un manège (*préavis favorable*).

DD 318163/1 : Fondation Micheli du Crest – route du Château-du-Crest 40 – construction d'un hangar agricole (*préavis favorable*).

APA 312703/1 : M. S. Sebban – chemin de la Laiterie 8 – rénovation d'une villa et transformation d'une grange, installation de panneaux solaires en toiture (*préavis favorable*).

Jussy est une collectivité engagée 2022 dans le programme Eco21 des SIG, conclut **M. Philippe Othenin-Girard**.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

5.1 Commission urbanisme du 21.2.2022

M. Pascal Wegmuller évoque les points qui étaient à l'ordre du jour de la séance précitée :

- Parcelle Raymond : un point de situation a été fait ; les informations ayant été communiquées par e-mail avant les vacances de février, il n'y avait rien de nouveau.
- Route de Juvigny : la commission poursuit ses travaux sur ce projet important, malgré les difficultés liées aux coûts et au timing. Des aménagements provisoires sont en cours d'étude.
- Demandes de démolition et d'autorisation de construire sur les parcelles 255 et 455 : la commission a préavisé favorablement ces demandes.
- Projet de règlement pour la création de déchetteries sur les parcelles privées : la commission n'a pas encore bien défini le cadre de ce règlement et ne souhaite pas mettre un cadre trop strict, car ces demandes sont à encourager. La commission est revenue sur la demande initiale du Château du Crest, les travaux ayant finalement été réalisés sans autorisation, à ce qu'il semblerait. La commune ne participera pas à ces frais, cet objet restant de facto complètement privé, les habitants n'y ayant pas accès. Les derniers rapports de gestion des déchets montrent une augmentation assez importante des déchets par habitant (les déchets incinérables sont passés de 248 kg à 277 kg/habitant). Des actions de sensibilisation, voire des actions coup de poing (vidage d'un container afin de montrer tout ce qui pourrait être recyclé, par exemple) sont à l'étude. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission.

Mme Sabine Chenevard demande s'il n'y aurait pas un effet Covid-19. En effet, les gens sont beaucoup plus restés à domicile, produisant ainsi plus de déchets, sans compter l'augmentation des repas, livrés ou à emporter.

Les 15 communes d'Arve & Lac se sont réunies récemment autour des problématiques des déchets, indique **M. Philippe Othenin-Girard**. Une bonne partie d'entre elles constatent la même augmentation. D'autres, en revanche, ont constaté une diminution. Certains habitants ont peut-être mis à profit le confinement pour s'organiser autrement. Les repas à emporter ont certainement généré des masses de déchets considérables. Mais Jussy est désormais tellement loin de la cible

(150 kg/habitant/année contre 277 actuellement), ces problématiques vont vraiment devoir être reprises pour informer la population. La commission reviendra devant le Conseil municipal avec des idées.

Le 0 déchet pourrait aussi être construit en collaboration avec la commission sociale, relève **Mme Sabine Chenevard**.

Sur une question de **Mme Susanne Roux-Stuber** à propos de l'origine de cette moyenne de 150 kg, **M. Philippe Othenin-Girard** précise que ce calcul avait été fait par le GESDEC par rapport à la capacité de la nouvelle centrale des Chenevières, qui sera bientôt mise en service (l'ancienne sera démantelée). La nouvelle a été volontairement sous-dimensionnée par rapport au fonctionnement actuel, l'État ayant fait le courageux pari de diminuer la masse des déchets incinérables en augmentant la qualité du tri chez l'habitant.

M. Grégoire Stoky relève que ce sont les mêmes camions qui relèvent la déchetterie du Château du Crest et les déchetteries communales.

Ce problème est effectivement à clarifier, confirme **M. Philippe Othenin-Girard**.

L'Exécutif s'en occupe, ajoute **Mme le Maire**.

Ce sujet sera repris par la commission en vue d'y apporter des solutions, conclut **M. Pascal Wegmuller**.

- Éclairages passages piétons : ceux-ci sont toujours à l'étude. Avec la réglementation sur la circulation routière, trouver une solution n'est pas simple.
- La commission a demandé la mise en place de contrôles de vitesse dans le centre du village, notamment à la sortie direction Monniaz (entre le centre du village et Château-L'Évêque) où peu de véhicules respectent la limitation.
- Beillans : le projet de changement d'affectation de zone est en cours de traitement.
- Prochaine séance de la commission : 21.3.2022.

5.2 Commission agriculture du 28.2.2022

M. Grégoire Stoky résume les points traités par la commission lors de la séance précitée :

- Collecteurs : le budget 2022 avait été augmenté à Fr. 105'000.-. Fr. 70'000.- sont d'ores et déjà planifiés. Vu les surprises que la commune a eues, l'année dernière, la commission a décidé de conserver une plus grande marge pour les travaux qui viendraient entre deux.
- Cimetière (columbarium) : des solutions ont été dessinées par M. Pasquale Bartolo et M. Philippe Othenin-Girard. Il y a une solution assez rapide et facile à mettre en place le long du mur de la famille Rivollet pour déjà agrandir un peu une partie cette année. Ou en tout cas lancer les demandes d'offres, complète **M. Philippe Othenin-Girard**. Il reste 6 cases disponibles dans le columbarium ; or quasiment tous les services funèbres font désormais appel au columbarium, et quasiment plus aux tombes creusées. Une première phase des travaux pourrait être réalisée assez rapidement (une étude sera nécessaire au niveau des budgets afin d'en déterminer la faisabilité). **M. Philippe Othenin-Girard** présente un plan de site en dispensant des explications sur les travaux prévus et les solutions qui avaient été étudiées par M. Pasquale Bartolo.
- **Mme Susanne Roux-Stuber** demande si un clean up day a été envisagé pour 2022. La date officielle du clean up day coïncide avec celle du demi de Jussy, une manifestation qui prend pas mal d'énergie et de place dans la commune, rappelle **M. Philippe Othenin-Girard**. La commission envisageait de trouver une autre période, mais le printemps n'est pas une saison idéale, ni avant ou après la fauchée. L'automne est plus favorable, mais pratiquement pas un samedi ne convenait entre les obligations des uns et des autres. Mais l'idée du clean up day est importante, toujours dans cette idée de sensibiliser la population à la problématique des déchets.
M. Christophe Mage indique qu'il n'y aura qu'une seule course, cette année, pour le demi de Jussy. Ce jour sera peut-être moins chargé que les éditions précédentes. Mais il y aura autant de coureurs, précise **Mme Laura Mathil**. En termes d'organisation et d'occupation de l'espace, le demi de Jussy sera aussi conséquent qu'auparavant. Selon **M. Pascal Wegmuller**, il serait intéressant d'intégrer le clean up day aux autres outils pédagogiques qui seront mis en place pour la gestion des déchets.

Partager ces problématiques entre tous et essayer ensemble de se motiver pour trouver des solutions seraient intéressants, car les élus ont aussi un devoir d'exemplarité, relève **M. Philippe Othenin-Girard**.

5.3 Commission sociale (aucune)

Néant.

5.4 Commission administration (aucune)

Néant.

5.5 Commission PDCOM2023 (aucune)

Néant.

5. Représentation du Conseil municipal au conseil de la Fondation Clair-Vivre

M. Philippe Othenin-Girard explique que le conseil de Fondation comprend actuellement 5 membres, qu'il énumère en dispensant certaines explications. Les travaux étant à bout touchant, vient désormais la phase sur la gestion et le fonctionnement de Clair-Vivre. Sur le plan statutaire, un-e élu-e doit représenter activement le Conseil municipal au sein du conseil.

Sur une question de **Mme Sabine Chenevard**, **M. Philippe Othenin-Girard** pense que la temporalité sera d'environ 4 séances/an et donne différentes précisions sur l'investissement nécessaire, puis sur le rôle du futur représentant de la commune et le fonctionnement de Clair-Vivre.

Mme le Maire propose un temps de réflexion jusqu'au mois prochain aux membres du Conseil municipal.

M. Philippe Othenin-Girard souligne l'importance de conserver une représentation du Conseil municipal au sein du conseil de Fondation.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal, conclut **la Présidente**.

Arrivée de M. Stéphane Hostettler.

6. Projet de délibération, de motions et de résolutions

Néant.

7. Décisions de l'ACG

Néant.

8. Proposition du Maire et des Adjointes

Mme le Maire indique que l'Exécutif, comme de nombreuses autres personnes, réfléchit à la situation en Ukraine. L'Exécutif pourrait par exemple engager, avec l'accord du Conseil municipal, un certain montant pour un don à la Chaîne du Bonheur. Ou s'engager pour une période plus longue, par exemple en accueillant une famille ukrainienne, ce qui permettrait aussi à la population de s'investir.

Sur une question de **la Présidente, Mme le Maire** précise que l'Exécutif attend de connaître la structure mise en place par la Confédération, qui gère les accueils. Il faudra que les familles soient bien conscientes que l'accueil se ferait sur un laps de temps qui pourrait être assez long. L'Exécutif continuera à partager avec le Conseil municipal dès qu'il aura plus d'informations. La commune lancera un tous-ménages et pourrait faire le lien entre des habitants prêts à accueillir quelqu'un et soit l'État, le canton ou la Confédération.

On pourrait aussi imaginer une collecte de matériel, ajoute **M. Philippe Othenin-Girard**, les besoins étant énormes. Il a pour sa part des connaissances en Pologne et se renseignera à ce propos.

L'ambassade d'Ukraine pourrait aussi communiquer des filières, indique **la Présidente**.

M. Olivier Gros pense que la commission urbanisme pourrait réfléchir à un studio/appartement de secours qui serait, cas échéant, mis à disposition de personnes en situation compliquée. Il cite l'exemple de la maison villageoise, récemment acquise par la commune.

Mme le Maire rappelle qu'accueillir des Ukrainiens se ferait sans doute sur le long terme. Un appartement pour les situations d'urgence devrait pouvoir accueillir régulièrement des gens sur quelques mois. La commune pourrait faire un appel aux particuliers, mais ceux-ci ont sans doute déjà réagi sans que la commune les sollicite. Les dons, en matériel ou en argent (à des associations reconnues), sont aussi une piste.

N'y aurait-il pas une possibilité de montrer symboliquement la solidarité de la commune, comme mettre le drapeau de la paix sur la mairie ? demande **Mme Susanne Roux-Stuber**.

L'Exécutif réfléchira à cette proposition, qu'il trouve bonne tout en relevant que Jussy héberge aussi quelques Russes.

9. Propositions individuelles et questions

Néant.

10. Divers

Néant.

Date du prochain Conseil municipal : 11 avril 2022 à 20 heures.



La Présidente :
Catalina Kauz



La Vice-présidente :
Laura Mathil



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 20h40.